

# Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'ACY Modélisme pour l'année 2011 - Les Ajoncs le 26 novembre 2011

## QUORUM :

32 présents + 16 pouvoirs : le quorum est atteint (nécessaire : moitié + 1 soit 34 adhérents.)

## RAPPORT MORAL (BILAN D'ACTIVITE):

- 66 licenciés en 2011, 57 licenciés en 2010. Répartition des licenciés par tranches d'âges : 0 à 18 ans = 6 ; 19 à 30 ans = 7 ; 31 à 40 ans = 9 ; 41 à 50 ans = 11 ; 51 à 60 ans = 13 ; 61 à 70 ans = 14 ; > 70 ans = 6. La moyenne d'âge du club est de 48 ans et 4 mois.
- Création d'un site Web - acymodelisme.fr - en janvier/février 2011. Mi-novembre 3300 visiteurs pour 6000 pages consultées. Ce site est un lien pour les adhérents et pour notre loisir.
- Concours FF2000 le 29 mai 2011, 16 participants : cette rencontre est toujours appréciée des participants qui viennent de loin (AC Cigognes, MAC 27...).
- Concours F3B du 5 juin 2011, 15 participants : satisfaction d'après les retours des participants et confirmé par Gérard et Vincent Barreau.
- Des déplacements dans les catégories planeurs FF2000 (Jacques Barailhé, Raphaël Surun, Sébastien Guichet ..) et F3B (Gérard et Vincent Barreau, Michel Fresneau) avec des résultats (liste des participants non exhaustive).
- En indoor la fréquentation a été faible dans le créneau du vendredi soir : la chute est linéaire depuis 3 ans), à priori même constat pour le créneau du vendredi après-midi.
- Compliments à : Eric Dutertre, Mickael HERVOUET, Philippe YIM pour avoir passé et obtenu leur QPDD.
- Félicitations à Tristan Balège pour son 3<sup>ième</sup> titre consécutif de champion de France en hélicoptère dans la catégorie F3N.
- Meeting du 24 juillet : merci à ceux qui ont participé malgré une organisation parfois difficile. Un regret une météo déplorable qui a gâché le jour du meeting. Notre stand a provoqué de la curiosité, les retombées sont difficiles à mesurer.
- Un stage planeur du 4 au 9 juillet 2011 : Jehan Demolins.
- Dans la continuité de l'aéromodélisme, félicitations à Valentin Grit pour sa 1<sup>ière</sup> place au championnat de France de Vol à Voile des jeunes pilotes dans la catégorie A.
- Ecole de construction et apprentissage du pilotage :  
A noter que comme 2010, 2011 n'a pas été trop facile, il a fallu faire face à un nouveau déménagement (et emménagement).  
Une fréquentation de l'atelier soutenue. Pas de réalisation d'un projet unique mais chacun construit : à partir d'une boîte prédécoupée, d'un kit ARTF, des polyclubs...  
Les moyens d'encadrement disponibles obligent à limiter l'âge d'accès à l'atelier (pas d'enfants trop jeunes).  
Il y a ceux qui viennent pour des conseils, des avis, et ceux aussi qui viennent pour la convivialité. La porte est ouverte à tous.  
Le fait d'avoir l'atelier sur le terrain est un confort : flexibilité dans les activités construction et écolage qui peuvent se mener de pair quand la météo est favorable.

- Passage des radios écolage en 2ghz : une dotation FFAM et un achat, elles étaient respectivement en 41020 et 41040 fréquences interdites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les anciennes radios ont été vendues. Les avions écoles sont en électrique.
- Merci à Alexandre Calame et Valentin Grit pour leur disponibilité et leur patience lors des séances d'écolage durant le 1<sup>er</sup> semestre 2011.
- Le roulage des bords de piste prévus en 2010 a été fait par les équipes de ESBA (Equipes Spécialisées des Base Aériennes). Un premier passage a été fait il y a quelques semaines, un nouveau passage a été fait jeudi 24/11/2011.
- **Le rapport moral (bilan d'activité) est voté à l'unanimité.**

## **SECURITE ET EVOLUTION DE NOTRE ENVIRONNEMENT :**

Le terme sécurité englobe le respect du règlement intérieur et du protocole CCI/DGAC/ACY et plus particulièrement, le respect de l'espace de vol et des règles de stationnement. Chacun doit connaître parfaitement l'espace de vol et les règles de stationnement en cours sur le terrain des Ajoncs.

### 1 – SECURITE (espace de vol) :

- Deux points techniques, pour répondre à deux exigences de la DGAC et de la FFAM fin 2010 :
  - 1) Mise en application en février 2011 du protocole élaboré en novembre 2010 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie (exploitant de l'aérodrome), la Direction Générale de l'Aviation Civile et l'ACY Modélisme. Ce protocole est obligatoire pour tous les terrains partagés, et a été accepté sans retouche avec une altitude maximum de 300m. Ce protocole a été intégré en annexe dans le règlement intérieur avec référencement sous l'article 26.
  - 2) Insertion dans le règlement intérieur les consignes suivantes sous l'article 6 bis :  
 Précautions à observer durant le vol : « ...En application des règles régissant les conditions d'insertion et d'évolution dans l'espace aérien des aéronefs civils ou de la défense non habités l'altitude maximum sur notre terrain est 300 mètres au dessus du sol.  
*Retenir le principe que l'avion grandeur nature, hélicoptère, ULM, et parachutistes sont toujours prioritaires sur les aéromodèles.*  
 L'évolution des aéromodèles doit toujours être faite à vue. Pour les vols à une altitude supérieure à 150 mètres, le pilote devra être accompagné d'un aide qui assure la surveillance de l'espace aérien en application de la règle « Voir, Entendre, Éviter » ; ce dernier donnera les consignes d'évitement au pilote... »
- Lors d'une rencontre le 17/11/2011 le responsable des aérodromes, Francis Viaud, a rappelé l'impérieuse nécessité de respecter le protocole signé et plus particulièrement l'espace de vol.
- Il y a eu des dépassements de l'espace de vol au cours de l'année : chaque dépassement est inacceptable et il est normal de le signifier au pilote.
- Se faire remarquer que l'on dépasse l'espace de vol ne doit pas être vécu comme une remise en cause de ses compétences de pilote ni vécu comme une agression, mais considéré comme une démarche constructive pour la sécurité de tous.
- Il est compréhensible, que dans l'action, les yeux fixés sur le modèle, le pilote ait une mauvaise appréciation du volume.
- Respecter les consignes et faire respecter les consignes concerne chacun, les membres du bureau en priorité mais aussi chaque adhérent. Pour un pilote indiscipliné c'est le cadre de loisir de tous qui est menacé. C'est la rigueur de chacun qui nous permettra de conserver notre site de vol

- Il serait dommage d'en venir à une limitation de la taille et de la cylindrée des appareils ou de condamner une zone de l'espace de vol par l'utilisation d'une piste unique pour diminuer les risques de dépassement de l'espace de vol.

- Pour information : en théorie, dans le cas d'une acuité visuelle correcte du pilote le domaine d'évolution normal d'un modèle occupe un rayon d'environ de 150 mètres par mètre d'envergure...

- Le respect de l'espace de vol et du règlement intérieur est d'autant plus crucial car sur l'aérodrome des Ajoncs l'activité s'est accrue.

- Le plan de l'espace de vol annexé à ce compte rendu est disponible sous : <http://www.acymodelisme.fr/spip.php?article20> .

## 2 – TRAVAUX :

- Les travaux de prolongation du Taxiway ne modifient pas notre espace de vol, mais l'environnement se densifie et les contraintes de prudence et de sécurité seront plus élevées avec la circulation des avions devant le club house.

- Suite à une rencontre avec Francis Viaud (CCI) le 17/11/2011 : le projet initial, franchissement du taxiway par un panneau stop est abandonné, un chemin de contournement va être construit par les équipes des bases aériennes. Un problème les délais : les équipes arrêtent début décembre et reprennent en février, Francis Viaud s'engage pour un chantier terminé pour le début du printemps.

## 3 – LE STATIONNEMENT :

- Les règles de stationnement sont globalement respectées mais un rappel n'est pas inutile.

- **Durant les travaux et selon les difficultés pour rejoindre le stationnement devant le club house le stationnement est toléré le long de la haie coté Ouest** : si utilisation de la piste Est/Ouest avec vol côté Nord et utilisation de la piste Nord/Sud et vol côté Ouest. Cette zone délimitée en jaune sur le plan sera tondue.

- Le plan des règles de stationnement annexé à ce compte rendu est disponible sous : <http://www.acymodelisme.fr/spip.php?article14>

## TRAVAUX DU CLUB HOUSE :

Beaucoup de travaux en 2011 :

- Le remplacement des stores en tissu par des volets roulants décidés en AG 2009 pour une réalisation en 2010 a été réalisé en juillet 2011.

- Modification du garage et fermeture partielle de la terrasse dans la continuité de l'appenti existant : lors de l'AG 2010 il avait été dit : «...Des négociations avec le club des paras nous ont permis d'aménager l'atelier de l'école construction dans leurs anciens locaux ... Il nous faudra cependant concrétiser cet accord par un bail écrit entre le club des paras et l'ACY modélisme pour assurer la pérennité de nos activités dans ces locaux... »

En début d'année 2011 dans une nouvelle réflexion il a été décidé de modifier le club house pour y installer l'école, pour une raison : le local du CPV est utilisé par d'autres occupants de façon permanente ou temporaire et notre pérennité n'était peut-être pas assurée. De ce fait et aussi pour anticiper sur les éventuels problèmes de cohabitation nous n'avons pas sollicité d'accord. La simplification de notre fonctionnement passe donc par la modification de notre bâtiment.

Merci au CPV, l'occupation de leur local pendant 16 mois nous a bien rendu service et a permis de mettre en évidence le confort et la souplesse du regroupement de nos activités sur la plateforme.

Merci aux membres qui ont participé au déménagement et à l'aménagement.

## **LICENCES 2012 :**

- Augmentation de 1 €uros pour toutes les licences, les tarifs sont disponibles sous : <http://www.acymodelisme.fr/spip.php?article10> .

## **BILAN FINANCIER :**

Jean Ardouin remplace Jacques Calame empêché par un problème familial.

- Le compte rendu financier est disponible sur demande mail (acy.modelisme@gmail.com) ou orale auprès d'un membre du bureau.

- **Le bilan financier est voté à l'unanimité**

## **MANIFESTATIONS 2012 :**

- Concours FF2000 le dernier weekend de mai soit le 27 mai 2012
- Concours F3B le 2 et 3 juin 2012, avec ou sans concours de sélection (à définir).
- Le 13 mai 2012 journée amicale pique-nique/bourse d'échange avec les autres clubs du CRAM : vol le matin, repas tiré du sac à midi avec apéritif offert et bourse d'échange l'après-midi.

## **DIVERS :**

- Proposition d'introduire l'usage du mail par ajout dans le règlement intérieur de l'article suivant sous le référencement TITRE 12 – INFORMATION DES ADHERENTS - Article 27 :

Pour les informations non entourées d'un formalisme particulier l'usage du courrier électronique se substitue au courrier postal. Il appartient à chaque membre de communiquer une adresse de courrier électronique valide. En cas d'adresse invalide et pour les membres ne possédant pas d'adresse électronique les informations seront transmises par courrier postal simple.

Les informations entourées d'un formalisme particulier et les décisions administratives sont envoyées en courrier recommandé avec accusé de réception.

## **Décision votée à l'unanimité**

- Créneau indoor : le vendredi après-midi de 14h à 16h vendredi soir à partir de 20h. Des créneaux seront retenus le vendredi pour le samedi après-midi selon la disponibilité de la salle.

- Envoi d'un mail à chaque nouvelle information publiée sur le site <http://acymodelisme.fr>.

**Décision** : les adhérents gênés par cet envoi demandent à être retiré de la liste de diffusion.

Mise en place sur le site web d'un trombinoscope avec nom, adresse mail et disciplines pratiquées :

**Décision** : ces données seront accessibles par la mise en place d'un accès sécurisé.

## **ELECTION :**

Membres du tiers sortant fin 2011 :

Jean-Yves Bourneau → se représente

Pierre Delarue → se représente

Benjamin Mocquillon → ne se représente pas

Un nouveau candidat, François Trouvé se présente. En l'absence de candidatures supplémentaires sont élus à l'unanimité : Jean-Yves Bourneau, Pierre Delarue, François Trouvé.

## **Composition du conseil d'administration 2012 :**

Jacques Barailhé, Jacques Calame, Jean Ardouin, Michel Debailleul, Jean-Yves Bourneau, Gérard Charon, Sébastien Guichet, Edmond Labbe, Eric Dutertre, Pierre Delarue, François Trouvé

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Evolution de la réglementation applicable aux aéromodèles :

Statu quo sur le dossier pour l'instant, ci-dessous un extrait de la réponse FFAM :

«..La DGAC a reconnu qu'il n'y avait pas lieu d'associer à la notion de vol "en vue" un seuil quantifié de distance (200 m, 500 m, ...), le vol "en vue" pouvant être uniquement défini de façon générale en tant que vol à une distance telle que le télépilote est à tout moment en mesure d'apprécier l'attitude de son aéronef et sa position relative par rapport à un objet....Pour ce qui concerne les modalités d'évolution des aéromodèles sur ou à proximité d'un aérodrome, la DGAC a très clairement précisé qu'il ne s'agissait pas de remettre en cause les protocoles en vigueur pour les activités d'aéromodélisme... »

**La séance est clôturée par le pot de l'amitié.**

---

## **Réunion du conseil d'administration du vendredi 2 décembre 2011**

### **ELECTION DU NOUVEAU BUREAU :**

**Président :** Jean-Yves Bourneau  
**Vice-président :** Jacques Barailhé  
**Trésorier :** Jacques Calame  
**Trésorier adjoint :** Jean Ardouin  
**Secrétaire :** Michel Debailleul  
**Secrétaire adjoint :** Pierre Delarue

### **COMPLEMENTS A DES QUESTIONS SOULEVEES LORS DE L'AG :**

Utilisation d'une seule piste :

Statu quo pour l'instant, utilisation des 2 pistes, il faut se contraindre à respecter l'espace de vol.

Regroupement des pilotes :

- Les pilotes pratiquants la même discipline doivent être regroupés, cependant il est toléré que les pilotes pratiquants le planeur (montée à l'élastique ou au moteur) ne soient pas obligatoirement regroupés avec ceux pratiquants une autre discipline à la condition: utilisation du 2ghz ; pas d'interférence entre les espaces de vol (avec respect de l'espace de vol) ; chacun doit savoir où l'autre se pose. Le dialogue entre pilote est indispensable et reste la meilleure prévention des accidents.

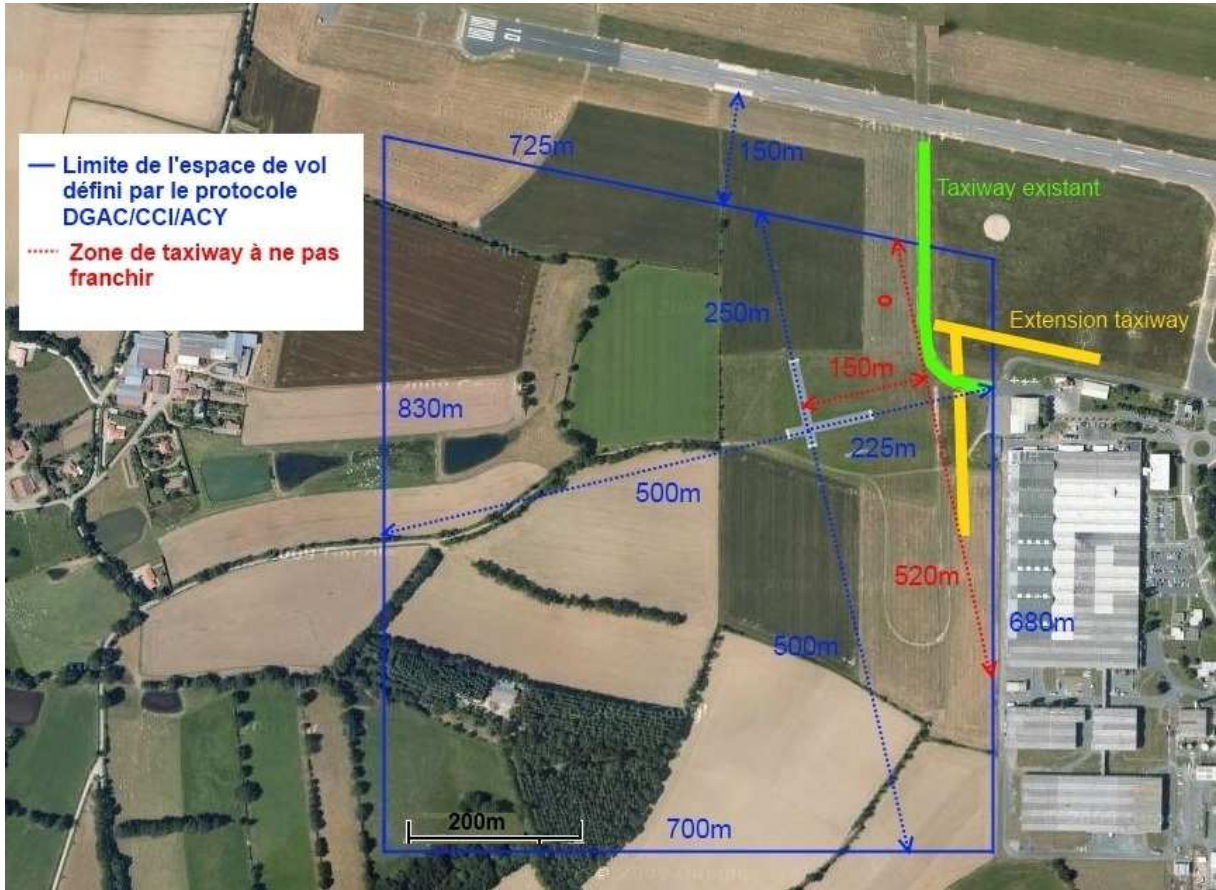
Trombinoscope :

Un accès sécurisé est en test, une communication ultérieure sera faite.

Le 4 décembre 2011

Le bureau

**Espace de vol :**



**Stationnement :**

